



LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION DANS LES PME ET ETI SERA LA BASE DE NOTRE SOUVERAINETÉ FUTURE

En France, 51%¹ de la valeur ajoutée est générée par les PME et les ETI : d'une part, 146.000 PME¹ employant près de 3,9 millions de salariés, soit 24 % de la valeur ajoutée et d'autre part, par 7 millions de salariés dans les ETI pour 27% de la valeur ajoutée produite en France. Par définition plurielles (entreprise de services, sous-traitants de grandes entreprises, entreprises spécialisées...), elles constituent la richesse de l'entrepreneuriat français et témoignent de l'interconnexion des chaînes de valeur et illustrent l'interdépendance entre les entreprises de différentes tailles.

¹Source INSEE, 2022

Derrière ce 51% flatteur se cache une philosophie radicalement différente en matière d'innovation. La réalité du terrain confirmée par la recherche souligne que les petites et les grandes entreprises sont complémentaires dans leurs innovations. Les grandes entreprises sont plus enclines à investir dans des innovations incrémentales ou de procédé. En innovant, elles cannibalisent le plus souvent leurs anciennes offres et leurs marchés existants. Cela les pousse moins à la rupture qu'à l'accompagnement du renouvellement. En ce sens, les petites entreprises ont un rôle disproportionné dans l'innovation, car elles se focalisent davantage sur l'innovation de rupture pour percer. C'est nettement leur force. Innover là où l'on ne les attend pas. Se distinguer par une offre qui se fera remarquer.

“ *Les petites entreprises ont un rôle disproportionné dans l'innovation, car elles se focalisent davantage sur l'innovation de rupture pour percer.* ”

De cette complémentarité entre PME-ETI et grands comptes naît un constat : l'avenir de notre souveraineté est très largement nourri par l'innovation de rupture des PME et ETI, et ceci bien au-delà même du segment des start-ups de technologies.

Rien que dans l'Est parisien, ce sont par exemple des entreprises comme Teria qui fait référence dans la géolocalisation centimétrique, Olenergies, qui produit des batteries écoconçues ou encore Acceo, leader des solutions d'accessibilité des établissements publics ou privés pour les personnes sourdes, malentendantes ou aveugles. Chacune commercialise son offre en propre mais fournit aussi de grands donneurs d'ordres pour lesquels l'innovation qu'elle apporte vient aussi s'intégrer dans l'offre de ces derniers.

“ *Le levier de l'innovation pourtant salutaire est devenu un exercice de plus en plus acrobatique pour le chef d'entreprise.* ”

Si les PME et ETI sont naturellement plus « rupturistes » dans l'innovation, elles ont paradoxalement et structurellement une facilité de financement moindre que les grands comptes.

Le principe même de l'activité bancaire étant de ne pas prendre de risque, de sécuriser un prêt par des garanties ou des nantissements sur actifs, il est difficile pour les banques de financer des besoins immatériels. En outre, leur plus faible collatéral, le plus grand risque perçu associé à leur financement, le manque d'information notamment sur leurs activités passées accroît encore le risque associé aux financements

des PME et ETI. Le levier de l'innovation pourtant salutaire est devenu un exercice de plus en plus acrobatique pour le chef d'entreprise : comment identifier de nouveaux débouchés commerciaux, chercher des gains de productivité et accélérer la trajectoire de décarbonation de l'économie dans le contexte actuel d'accroissement du coût de la facture énergétique, des matières premières, de la pression sur la masse salariale. Si on rajoute le remboursement du PGE, remède qui peut se retourner en poison pour certains pris au piège par la durée courte de remboursement, les profits peuvent mécaniquement passer dans le rouge et freiner largement toute velléité d'investissement dans l'innovation. Alors que faire ? Se tourner vers des financements alternatifs ? Lesquels ? Ceux proposés par la finance participative ? De façon ponctuelle, ces solutions peuvent venir au secours d'un besoin en fonds de roulement, du financement de la recherche et de l'innovation ou de besoin de recrutements. De manière structurelle, elles sont insuffisamment industrialisées pour avoir un impact à grande échelle.

“ *Du fait des règles de diversification des investissements, les fonds français ou européens sont ainsi rarement capables de financer des tickets supérieurs à 30 M€.* ”

En ce qui concerne les start-up de technologie avancée, elles ont généralement peu de difficultés à financer leurs premiers stades de développement, même en période de ralentissement. Leur croissance est en revanche freinée plus tard par l'offre de financement en « late stage » (levée supérieure à 30-40 M€) souvent faible en France, territoire pourtant assez dynamique en matière de technologie. Les fonds français de capital-innovation sont en effet d'une taille plus modeste (300 M€ et 400 M€) que leurs principaux concurrents internationaux, notamment ceux basés au Royaume-Unis ou Etats-Unis. Du fait des règles de diversification des investissements, les fonds français ou européens sont ainsi rarement capables de financer des tickets supérieurs à 30 M€. Or, la dernière levée permettant d'atteindre le statut de licorne dépasse généralement les 100 M€. Au stade critique de leur développement international, les start-up ont ainsi à choisir entre trois options : la croissance grâce à des fonds de capital-innovation étrangers, la vente avant l'atteinte de la maturité ou l'introduction en bourse. En réalité, celle-ci est souvent un pis-aller pour des entreprises encore immatures et qui n'ont pas réussi à se financer auprès de fonds de capital-innovation ou à se faire racheter par un industriel.

Il reste beaucoup à faire. Le financement de l'innovation reste encore le nerf de la guerre de notre souveraineté dans un pays où le talent et l'expertise de manquent pas au sein des entreprises. Un sursaut est donc nécessaire à la mesure de l'enjeu pour continuer à donner à nos PME et ETI les moyens de pérenniser leur valeur ajoutée et limiter leur dépendance dans une mondialisation en pleine recomposition.

Benjamin Grange
Administrateur du MEDEF de l'Est Parisien
Président de Mascaret